

Diplôme Inter Universitaire (DIU)

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES

Année universitaire 2023-2024

Vu l'avis du conseil d'Institut du 08/09/23

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du 26/09/23

CHAMP :

Sciences Technologie et Santé en Environnement Tropical

Culture, Territoire et Sociétés plurielles dans l'océan Indien

DIPLÔME :

Diplôme inter-universitaire (DIU)

NIVEAU(X) :

1^{ère} année 2^{ème} année 3^{ème} année

INTITULÉ :

DIU "Professeurs des lycées et collèges stagiaires - entrée dans le métier"

DIU "Conseiller principal d'éducation stagiaire - entrée dans le métier"

DIU "Professeurs d'école stagiaires - entrée dans le métier"

RÉGIME :

formation initiale ; formation continue

MODALITÉS :

présentiel ; distanciel ; hybride ; alternance

**RESPONSABLE(S)
PÉDAGOGIQUE(S) :**

Christophe DECLERCQ
christophe.declercq@univ-reunion.fr

**GESTIONNAIRE(S)
PÉDAGOGIQUE(S) :**

Corine BAILLY-BAZIN
corine.bailly-bazin@univ-reunion.fr

Préambule

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter et de prolonger le règlement général des études (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles de connaissances et des compétences. Il ne se substitue pas à lui.

1. Dispositions générales

1.1 Les conditions d'admission

CONDITIONS D'ADMISSION	
Modalités particulières	<p>L'inscription au DIU est ouverte aux publics suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- les lauréats titulaires d'un autre master que le master MEEF ;- les lauréats de concours dispensés de la détention d'un master (lauréats de certains concours technologiques et professionnels, lauréats des concours internes ne justifiant pas d'une expérience significative d'enseignement, parents de trois enfants, sportifs de haut niveau, lauréats du troisième concours) ;- les membres des autres corps de la fonction publique détachés dans un corps enseignant. <p>Cas particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none">- lauréats de sessions précédentes en situation de report ou de renouvellement de stage

1.2 L'inscription

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE	
Modalités complémentaires	<p>L'accès à la formation est subordonné à une inscription administrative selon les modalités indiquées par l'INSPÉ de La Réunion.</p> <p>L'inscription pédagogique aux différents enseignements suivis est effectuée au plus tard avant le vendredi 15 septembre 2023.</p> <p>Les demandes de dispense de cours doivent être enregistrées auprès de la gestionnaire pédagogique du DIU au moment de cette inscription. L'étudiant devra justifier d'acquis équivalents au contenu des cours dont il sollicite la dispense.</p> <p>L'ensemble des choix arrêtés lors de cette inscription pédagogique est définitif. La décision est notifiée à l'étudiant. En cas de réclamation, ce dernier dispose d'un délai de 8 jours pour demander une révision de la décision d'équivalence.</p>

1.3 Objectifs de la formation

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET PROFESSIONNELS DE LA FORMATION

La formation permet aux lauréats des concours de recrutement **non titulaires d'un master MEEF** de développer, pendant leur année de stage comme fonctionnaire stagiaire, les compétences professionnelles attendues en vue d'une titularisation en tant que professeur ou CPE.

La formation articule des enseignements théoriques et pratiques avec un stage alterné en responsabilité. Pendant les périodes de formation, les stagiaires sont dispensés des obligations de service du corps d'accueil.

Ces agents bénéficient d'un parcours de formation lié à l'alternance de 220 à 250 heures annuelles en application de l'arrêté du 18 juin 2014 susvisé, qui prend la forme d'un diplôme inter-universitaire (DIU).

2. Organisation des enseignements

2.1 Organisation générale

Nombre d'UE	<i>cf.</i> maquettes en annexe 1
Volume horaire étudiant de la formation par année	DIU Professeurs des écoles stagiaires - entrée dans le métier : 250h DIU Conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier : 220h DIU Professeurs des lycées et collèges stagiaires - entrée dans le métier : 220h

2.2 Composition des enseignements

Se reporter aux maquettes de formation en **annexe 1**.

Commentaires sur certains éléments du tableau des MCCC

Il est prévu une session unique d'évaluation. L'évaluation des compétences observées s'effectuera selon les modalités définies en **annexe 2**.

2.3 Assiduité aux enseignements

ASSIDUITÉ, MODALITÉS ET JUSTIFICATIFS D'ABSENCE	
Aux CM	<input checked="" type="checkbox"/> obligatoire ; <input type="checkbox"/> facultative
Aux TD	<input checked="" type="checkbox"/> obligatoire ; <input type="checkbox"/> facultative
Aux TP	<input type="checkbox"/> obligatoire ; <input type="checkbox"/> facultative
Dispense d'assiduité	Les dispenses d'assiduité sont accordées selon la procédure fixée par le Pôle Pédagogie de l'INSPÉ (voir article 1.2).
Modalités et justificatifs d'absence	<p>Les fonctionnaires stagiaires étant rémunérés, ils sont soumis à une obligation d'assiduité de cours pendant leur année de formation en alternance. Ils doivent donc assister à tous les enseignements. Ils ont également une obligation d'assiduité en établissement.</p> <p>En cas d'absence, le professeur stagiaire doit se conformer aux démarches suivantes auprès de l'INSPÉ et/ou l'établissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer de l'absence dès que possible l'INSPÉ et l'établissement scolaire. - Transmettre, dans les 2 jours qui suivent l'absence, l'imprimé CERFA de l'arrêt de travail volet 2 ou 3 complété par un médecin à la direction de l'établissement pour envoi à l'inspection pour les stagiaires du 1er degré, ou au chef d'établissement pour les stagiaires du 2nd degré. Dans tous les cas, transmettre la photocopie du justificatif d'absence à la gestionnaire pédagogique du DIU. - Toute absence prévue doit être formulée à l'avance (5 jours minimum) accompagnée des justificatifs à la gestionnaire pédagogique ou à l'établissement en fonction de votre situation. <p>Il est précisé qu'il sera procédé ponctuellement à des vérifications de la validité des justificatifs auprès des organismes émetteurs. L'usage de faux documents sera pris en compte par les jurys de diplôme et pourra faire l'objet d'une sanction auprès de la section disciplinaire de l'établissement.</p>

3. Règles d'acquisition des compétences

3.1 Modalités de contrôle des compétences

3.1.1 MODALITÉS DE CONTRÔLE DES COMPÉTENCES	
L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes :	
Évaluation terminale	<input type="checkbox"/> OUI ; <input checked="" type="checkbox"/> NON
Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal	<input checked="" type="checkbox"/> OUI ; <input type="checkbox"/> NON Il est prévu une session unique d'évaluation. Les étudiants sont évalués par compétences. Les compétences attendues sont définies dans l'Arrêté du 28 mai 2019 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » et sont citées dans la circulaire du 12 juillet 2022, fixant les modalités d'organisation de l'année de stage des lauréats des concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public à compter de l'année scolaire 2022-2023. Ces compétences sont présentées en annexe. La validation du DIU prend en compte les évaluations en cours de formation et les compétences observées lors des visites des tuteurs.
Évaluation continue intégrale	<input type="checkbox"/> OUI ; <input checked="" type="checkbox"/> NON

4. Résultats

4.1 Les jurys

LES JURYS	
Modalités sur la délibération	<p>Le jury est composé de formateurs intervenant dans le diplôme et est placé sous la responsabilité d'un président de jury désigné par arrêté du Président de l'Université de la Réunion.</p> <p>Le jury se réunit à la fin de l'année et prononce la délivrance du diplôme.</p> <p>Le jury est souverain, il n'a pas l'obligation de motiver ses décisions.</p> <p>Le jury ne peut valablement délibérer que si au moins 3 de ses membres sont présents.</p>

4.2 Modalités d'obtention du diplôme

MODALITÉS D'OBTENTION DU DIPLÔME <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités	L'obtention du diplôme repose sur la validation des compétences précisées dans <u>l'annexe 2</u> .

4.3 Communication des résultats

COMMUNICATION DES RÉSULTATS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités	<p>Toute correspondance de l'université à l'étudiant est adressée soit par voie postale à son adresse permanente, soit par voie électronique à son adresse électronique hébergée par l'université de La Réunion (numéro_étudiant@co.univ-reunion.fr).</p> <p>Les résultats sont communiqués sur l'espace numérique de travail de l'étudiant selon le calendrier de l'institut.</p> <p>Tout résultat qui serait communiqué avant la tenue des jurys d'examens reste provisoire et donc « sous réserve de délibération du jury ».</p>

DIU « Professeurs d'école stagiaires - entrée dans le métier »

	Heures étudiants	Répartition des heures	
		CM	TD
UE 1 CADRE ET CONTEXTE <i>Le professeur et le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale</i>	78	0	78
Connaître le métier d'enseignant	36	0	36
Journées d'accueil			6
Acquérir les postures et gestes professionnels du professeur des écoles			12
Connaître les élèves et les processus d'apprentissage (maternelle et élémentaire)			12
Environnement professionnel en maternelle et en élémentaire			6
Connaître la laïcité, les valeurs de la République et les contextes de l'enseignement	42	0	42
Principe de laïcité et valeurs de la République (<i>dont égalité filles/garçons</i>)			18
Contextualisation <i>Contribution à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative</i>			12
Ecole inclusive <i>Scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction</i>			12
UE 2 LES SAVOIRS DIDACTIQUES ET PROFESSIONNELS <i>Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages</i>	156	2	154
Construire les savoirs disciplinaires et leur didactique dans le cadre de la polyvalence du professeur des écoles et des enseignements à dispenser	156	2	154
Construire et analyser des situations d'enseignement-apprentissage en français			24
Construire et analyser des situations d'enseignement-apprentissage en mathématiques			24
Polyvalence , construire et analyser des situations d'enseignement-apprentissage :			
- EPS			12
- Arts plastiques			12
- Éducation musicale			12
- Histoire/Géographie/EMC			12
- Sciences et technologie			12
- LVE Anglais			12
- LVE Espagnol			12
Projet interdisciplinaire / Actions thématiques et partenariales - conférences			16
Arts et Cultures		2	
Construire, mettre en œuvre et analyser des situations d'enseignement-apprentissage faisant appel au numérique (volet pratique professionnelle PIX+Édu)			18
UE 3 PRATIQUES REFLEXIVES <i>Le professeur et le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel</i>	16	0	16
Analyse réflexive de la pratique professionnelle en appui sur des travaux de recherche	12	0	12
Analyse réflexive de la pratique professionnelle en appui sur des travaux de recherche			12
Suivi de la pratique professionnelle	4	0	4
Visites de classe (référent INSPÉ)			4
Total	250	2	248

DIU "Conseiller principal d'éducation stagiaire - entrée dans le métier"

	Heures étudiants	CM	TD
UE 1 CADRE ET CONTEXTE Le professeur et le CPE, acteurs de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	78		78
Connaître le métier d'enseignant	36	0	36
Acquérir les postures et gestes professionnels	12		12
Connaître les élèves et les processus d'apprentissage	12		12
Environnement professionnel (acteurs, instances, vie scolaire, droits et obligations)	12		12
Connaître la laïcité, les valeurs de la République et les contextes de l'enseignement	42	0	42
Principe de laïcité et valeurs de la République (dont égalité filles/garçons)	18		18
Contextualisation Contribution à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative	12		12
Ecole inclusive Scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction	12		12
UE 2 EDUCATION ET FORMATION Le CPE animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves	126	2	124
Construire et analyser des situations d'éducation médiation*	72		72
Construire, mettre en œuvre et analyser des situations d'enseignement-apprentissage faisant appel au numérique (volet pratique professionnelle PIX+Édu)	18		18
Arts et Cultures	2	2	
Actions thématiques et partenariales - conférences	34		34
UE 3 PRATIQUES REFLEXIVES Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel	16	0	16
Analyse réflexive de la pratique professionnelle en appui sur des travaux de recherche	12	0	12
Analyse réflexive de la pratique professionnelle en appui sur des travaux de recherche	12	0	12
Suivi de la pratique professionnelle	4	0	4
Visites (réfèrent)	4		4
	220	2	218

*volume horaire englobant le travail autonome, le travail collectif et divers ateliers dont les ateliers d'analyse de pratique (30h minimum)

DIU "Enseigner au collège ou au lycée - entrée dans le métier"

	Heures étudiants	CM	TD
UE 1 CADRE ET CONTEXTE Le professeur et le CPE, acteurs de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	78	0	78
Connaître le métier d'enseignant	36	0	36
Journées d'accueil	0		0
Acquérir les postures et gestes professionnels	12		12
Connaître les élèves et les processus d'apprentissage	12		12
Environnement professionnel (acteurs, instances, vie scolaire, droits et obligations)	12		12
Connaître la laïcité, les valeurs de la République et les contextes de l'enseignement	42	0	42
Principe de laïcité et valeurs de la République (dont égalité filles/garçons)	18		18
Contextualisation Contribution à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative	12		12
Ecole inclusive Scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction	12		12
UE 2 LES SAVOIRS DIDACTIQUES ET PROFESSIONNELS Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages	126	2	124
Construire et analyser des situations d'enseignement-apprentissage*	72		72
Construire, mettre en œuvre et analyser des situations d'enseignement-apprentissage faisant appel au numérique (volet pratique professionnelle PIX+Édu)	18		18
Arts et Cultures	2	2	
Actions thématiques et partenariales - conférences	34		34
UE 3 PRATIQUES REFLEXIVES Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel	16	0	16
Analyse réflexive de la pratique professionnelle en appui sur des travaux de recherche	12	0	12
Analyse réflexive de la pratique professionnelle en appui sur des travaux de recherche	12	0	12
Suivi de la pratique professionnelle	4	0	4
Visites (réfèrent)	4		4
	220	2	218

*volume horaire englobant le travail autonome, le travail collectif et divers ateliers dont les ateliers d'analyse de pratique (30h minimum)

Champ	Cultures, territoires et sociétés plurielles dans l'océan Indien
Diplômes	DIU "Professeurs des lycées et collèges stagiaires - entrée dans le métier" DIU "Conseiller principal d'éducation stagiaire - entrée dans le métier" DIU "Professeurs d'école stagiaires - entrée dans le métier"
Compétences attendues en fin de formation	Voir les compétences attendues par parcours (1D, 2D ou CPE) définies dans l'Arrêté du 28 mai 2019 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » et la circulaire du 12 juillet 2022, fixant les modalités d'organisation de l'année de stage des lauréats des concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public à compter de l'année scolaire 2022-2023; "Le contenu de la formation s'appuie sur les compétences du référentiel de formation annexé à l'arrêté du 27 août 2013" La formation dispensée doit permettre aux stagiaires d'atteindre au minimum le niveau 2 dans l'ensemble des attendus. La validation du DIU prend en compte les évaluations en cours de formation, et les compétences observées lors des visites des tuteurs.
Validation	Les compétences du domaine 1 peuvent être validées au cours des enseignements de l'UE 1. Les compétences du domaine 2 peuvent être validées au cours des enseignements de l'UE 2. Les compétences du domaine 3 peuvent être validées au cours des enseignements de l'UE 3. Les compétences 1.10 et 3.4 peuvent être validées au cours de l'enseignement dédié au numérique. Toutes les compétences peuvent être validées lors de la visite des tuteurs, dès qu'elles peuvent être observées. Le DIU est validé si chaque compétence est validée au moins une fois au niveau 2.
Niveau 0	Ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.
Niveau 1	Applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.
Niveau 2	Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.
Niveau 3	Exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.
Niveau 4	Démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

DIU "Professeurs d'école stagiaires - entrée dans le métier"

Domaine 1	Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale
Compétence 1.1	Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
Compétence 1.2	Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
Compétence 1.3	Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Compétence 1.4	Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement
Compétence 1.5	Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Compétence 1.6	Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Compétence 1.7	Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Compétence 1.8	Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement
Compétence 1.9	Sait rendre compte de son travail
Compétence 1.10	Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

Domaine 2	Le professeur polyvalent, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages
Compétence 2.1	Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'enfant et la construction de ses apprentissages pour étayer son action
Compétence 2.2	Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement de l'école maternelle et de l'école élémentaire, en vue des acquisitions prévues dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
Compétence 2.3	Assure la réussite des apprentissages fondamentaux de tous les élèves (lire, écrire, compter, respecter autrui) au regard des objectifs fixés
Compétence 2.4	Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés
Compétence 2.5	Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.
Compétence 2.6	Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent
Compétence 2.7	Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour : mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ; déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ; analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter

Domaine 3	Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel
Compétence 3.1	Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
Compétence 3.2	Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Compétence 3.3	Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Compétence 3.4	Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Compétence 3.5	Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Compétence 3.6	Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

DIU "Professeurs des lycées et collèges stagiaires - entrée dans le métier"

Domaine 1	Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale
Compétence 1.1	Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
Compétence 1.2	Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
Compétence 1.3	Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Compétence 1.4	Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement
Compétence 1.5	Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Compétence 1.6	Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Compétence 1.7	Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Compétence 1.8	Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement
Compétence 1.9	Sait rendre compte de son travail
Compétence 1.10	Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

Domaine 2	Le professeur polyvalent, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages
Compétence 2.1	Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'adolescent et la construction de ses apprentissages pour étayer son action
Compétence 2.2	Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée élémentaire
Compétence 2.3	Assure la progression dans les apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés
Compétence 2.4	Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés
Compétence 2.5	Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.
Compétence 2.6	Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent
Compétence 2.7	Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour : mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ; déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ; analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter

Domaine 3	Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel
Compétence 3.1	Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
Compétence 3.2	Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Compétence 3.3	Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Compétence 3.4	Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Compétence 3.5	Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Compétence 3.6	Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

DIU "Conseiller principal d'éducation stagiaire - entrée dans le métier"

Domaine 1	Le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale
Compétence 1.1	Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le cadre réglementaire et éthique dans lequel il exerce
Compétence 1.2	Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, de neutralité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
Compétence 1.3	Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Compétence 1.4	Adopte une attitude et un positionnement responsable dans l'établissement
Compétence 1.5	Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Compétence 1.6	Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Compétence 1.7	Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Compétence 1.8	Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement, à l'animation de l'équipe de vie scolaire
Compétence 1.9	Rend compte de son travail aux acteurs concernés
Compétence 1.10	Connait et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

Domaine 2	Le conseiller principal d'éducation, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves
Compétence 2.1	Mobilise des savoirs scientifiques pour étayer son action
Compétence 2.2	Maîtrise les savoirs et savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire
Compétence 2.3	Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif
Compétence 2.4	Veille à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement, de surveillance des élèves en sécurité et au suivi des élèves
Compétence 2.5	Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Éducation nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO)
Compétence 2.6	Contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement
Compétence 2.7	Fait preuve de vigilance à l'égard des comportements à risques et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés

Domaine 3	Le conseiller principal d'éducation, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel
Compétence 3.1	Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son action et leur impact sur les élèves
Compétence 3.2	Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Compétence 3.3	Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Compétence 3.4	Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Compétence 3.5	Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Compétence 3.6	Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)